mrc
La Haute
Yamaska

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2026-395 modifiant le Règlement numéro 2025-380 de gestion contractuelle a été adopté par le conseil de la MRC le 21 octobre 2026. Ce règlement a pour objet de mettre à jour le Règlement numéro 2025-380 de gestion contractuelle afin d'assurer sa conformité à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01), entrée en vigueur le 1er avril 2026, notamment :

- Le remplacement des références à l'ancien régime contractuel;
- L'introduction de mesures d'acquisition responsable;
- L'adaptation des notions d'appel d'offres et de mise en concurrence;
- L'harmonisation des seuils et de la terminologie.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 23 octobre 2026.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue
Signé avec ConsignO Cloud (23/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Jean Hogue